

Formation groupée à distance

N4DS : Les fondamentaux DADS-U avec Ciel Paye



Objectifs de la formation

Réaliser la DADS à la norme 4DS avec la gamme Ciel Paye.

Programme

Nouveautés Ciel Paye et mise en conformité DADS-U V01X10

- Introduction
- Exonération Allocation familiales – Taux réduits
- Nouveau motif d'indemnités légales prud'homal
- Contrat d'engagement éducatif
- Facteurs de pénibilité
- Gestion des absences et suspension de contrat de travail
- Mise à jour de Ciel Paye et Ciel DirectDéclaration

Contrôles DADS-U dans Ciel Paye

- Vérifier les bases de cotisations URSSAF (Cotisations, Brut, Rubriques)
- Etats préparatoire DADS

Evènements salariés : saisie, récupération et contrôle

- Fiches salariés : unité temps de travail
- Suspension de contrat de travail
- Etats évènement salariés

Ciel Déclarations Sociales

- Créer une DADS-U
- Renvoyer données DADS-U
- Suivi des DADS-U
- Contrôler la déclaration
- Générer le fichier déclaratif norme 4DS et le transmettre

Les opérations de fin d'année

- Clôture et la réouverture du dossier de paye
- Actualisation des paramètres de paye.

Type de formation

À distance



Public

Gestionnaires de paye, utilisateurs de la gamme Ciel Paye

Prérequis

- Pratique de Windows
- Bonne connaissance de la théorie de paye et de la gamme Ciel Paye
- Maîtrise de l'environnement Windows

Conditions

- Accès internet haut débit et ligne téléphonique (casque conseillé)
- Dernière version du logiciel installée

Suivi et évaluation

- Délivrance d'une attestation de présence.

Déroulement de la formation

Réf. : GCIFO0040

Durée : 2 heures

Tarif : 219 € HT

Moyens pédagogiques

La pédagogie sera active et participative. Elle alternera :

- Exposés, connaissances théoriques et démonstrations sur le logiciel par le formateur
- Remise du support
- Stage de 10 participants max.

Centre de formation

N° Déclaration d'existence:
117 53 22 61 75 auprès de la région Île-de-France.
Code APE : 5829 C
N° de SIRET : 313 966 129 00 303
N° URSSAF : 7585 1000 0204 0245 11